

## **Cahier des Charges**

### **Chalet des gourmandises**

#### **Occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un chalet des gourmandises lors des Festivités de Noël à Pessac**

**- A retourner avant le vendredi 04 octobre 2024 -**

#### **I. PRÉSENTATION**

A l'occasion des Festivités de Noël, la ville de Pessac souhaite offrir des fêtes de fin d'année dans la tradition de Noël et proposer des animations. En centre-ville, le chalet des gourmandises participe au décor et à l'animation des festivités.

#### **II. PRÉREQUIS OBLIGATOIRES**

- Décors sur le thème de Noël,
- Vente de petite restauration sucrée et locale,
- Surface souhaitée 4 ML maximum.

#### **III. CRITÈRES D'APPRÉCIATION**

- Présentation et détail des produits alimentaires,
- Présentation intérieure et extérieure de l'installation,
- Horaires d'exploitation,
- Mesures prises pour la gestion des déchets,
- Mesures prises pour l'utilisation de produits recyclables,
- Mesures prises contre les nuisances sonores et olfactives.

#### **IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION**

L'exposant doit être déclaré auprès de l'administration fiscale en tant qu'entreprise, auto-entrepreneur...

Il doit avoir une assurance tous risques pour ses marchandises et matériels. Il doit également avoir une assurance garantissant sa responsabilité civile en cas de dommage ou d'accident causé à un tiers.

Il doit s'acquitter de la redevance d'occupation de l'espace public auprès de la ville de Pessac (Direction de la Vie Associative et de l'Événementiel).

**Le prix de la redevance est de 2 € le mètre linéaire (ML) par jour** (en vertu de la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pessac du 28 septembre 2015).

Informations relatives au paiement :

- Soit par virement bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

#### **V. EXPLOITATION**

L'exposant s'engage à respecter le lieu et la durée d'exercice de la vente dans son intégralité :

- **Lieu d'exercice de la vente : Place de la Vème République, 33600 Pessac.**
- **Durée d'exercice de la vente : du vendredi 06 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025 inclus.**

Les horaires d'ouverture seront les suivants : à minima **de 15h à 20h30**. Fermeture le 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## VI. INSTALLATION

**L'installation du chalet des gourmandises se fera le mercredi 04 décembre 2024 afin d'être opérationnel le vendredi 06 décembre.**

Le chalet des gourmandises devra rester en place pendant toute la période d'exploitation. Les véhicules pourront pénétrer sur la place pour l'installation / déchargement / désinstallation. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site pendant les horaires d'ouverture au public. La circulation sur le site devra se faire à allure modérée.

## VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les manifestations organisées par la Ville doivent se faire dans une démarche écoresponsable. À ce titre, il vous est demandé de veiller au tri des déchets, aux économies d'eau... Les huiles de friture devront être récupérées et jetées en déchetterie.

**L'usage de plastique à usage unique est interdit :** préférez de la vaisselle ou des barquettes compostables ou à défaut, en carton.

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Nom l'exposant :

Nom de la structure :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

### RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR :

- Cahier des charges complété et signé,
- Réglementation stand alimentaire signée,
- Pièce d'identité,
- Extrait Kbis du registre de commerce en cours de validité,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Attestation d'assurance garantissant ses marchandises et son matériel.

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**